

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AVALLON

N°AG31/2023

**ARRETE PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N° AG43/2021 DE DELEGATION DE
FONCTIONS ET DE SIGNATURE DONNEE A MONSIEUR VINCENT CLÉMENT –
PREMIER ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la Ville d'Avallon,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 11 mars 2021 portant sur la fixation du nombre des adjoints au maire de la ville d'Avallon et celle relative à l'élection des adjoints,

Vu l'arrêté n° AG43/2021 du 12 mars 2021 portant délégation de fonctions et de signature donnée à Monsieur Vincent CLÉMENT, premier adjoint au Maire,

Considérant que Monsieur Vincent CLÉMENT a émis le souhait de se démettre de ses fonctions de premier adjoint au maire de la commune ainsi que de son mandat de conseiller municipal,

Considérant la date effective de sa démission après acceptation par le représentant de l'Etat est arrêtée au 30 janvier 2023,

A R R E T E

Article 1er :

L'arrêté n° AG43/2021 du 12 mars 2021 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Vincent CLÉMENT, adjoint au Maire, est abrogé à la date effective de la démission, soit au 30 janvier 2023.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et transmis, pour ampliation à Madame la Sous-préfète d'Avallon.

Fait à Avallon, le 6 février 2023

Le Maire



Jamilah HABSAOUI.